

Après les urnes... la rue

Exprimons nos exigences sociales

le 1^{er} Mai

Le 24 avril, Emmanuel Macron a été élu pour un second mandat. Si la légitimité de son élection n'est pas à remettre en cause il n'en est pas de même pour son programme. Élu à nouveau dans un contexte particulier car opposé à une candidate d'extrême droite, nombre de suffrages qui se sont positionnés sur le candidat Macron exprimaient un vote contre son adversaire.

Pour autant, au vu des déclarations faites par les différents proches du président le soir du deuxième tour, il est à craindre, qu'à nouveau, M. Macron et son futur gouvernement ne prennent pas en considération les conditions de son élection.

Les exigences sociales sont fortes. Il est évident que la politique mise en place sera dans la continuité du quinquennat précédent... peut-être en pire...

En effet, en plaçant en axe central de sa politique sociale le report de l'âge légal de la retraite à 65 ans, à la cadence d'un recul de 4 mois par an à partir de 2023, M. Macron n'est pas prêt de se débarrasser de son image de président des riches et du patronat.

Si M. Macron fait à nouveau le choix de continuer à dégrader les conditions de vie de millions d'actifs et retraités, en prenant l'option d'une politique qui favorise les plus aisés il ne

peut qu'accentuer la fracture sociale qui divise notre pays.

D'autres orientations sont possibles mais il faut se mobiliser dès à présent.

Emploi, salaires, retraites, la **CGT** va continuer à agir et porter ce triptyque revendicatif tant les attentes sont fortes.

Emploi en quantité mais également en qualité en luttant contre toutes les formes de précarité notamment parmi les plus jeunes salariés, en engageant les négociations sur la baisse de la durée légale de travail à 32H00.

Salaires avec notamment l'exigence d'une évolution significative du salaire minimum et par voie de conséquence de toutes les grilles de rémunération, du public comme du privé. Avec également l'exigence d'une véritable égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Retraite pour ramener l'âge légal à 60 ans avec une prise en compte de la pénibilité pour des départs anticipés et le maintien des régimes spéciaux. Il est également urgent d'augmenter significativement le montant des pensions.

De la capacité des salariés, actifs et retraités, à s'organiser pour se mobiliser dépendront beaucoup les politiques à venir.

Montreuil, le 26 avril 2022

Salaires, Pensions, Emplois, Retraite
Maintenant c'est dans la rue que ça se passe !
Tous mobilisés le 1^{er} Mai